

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABETISATION**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

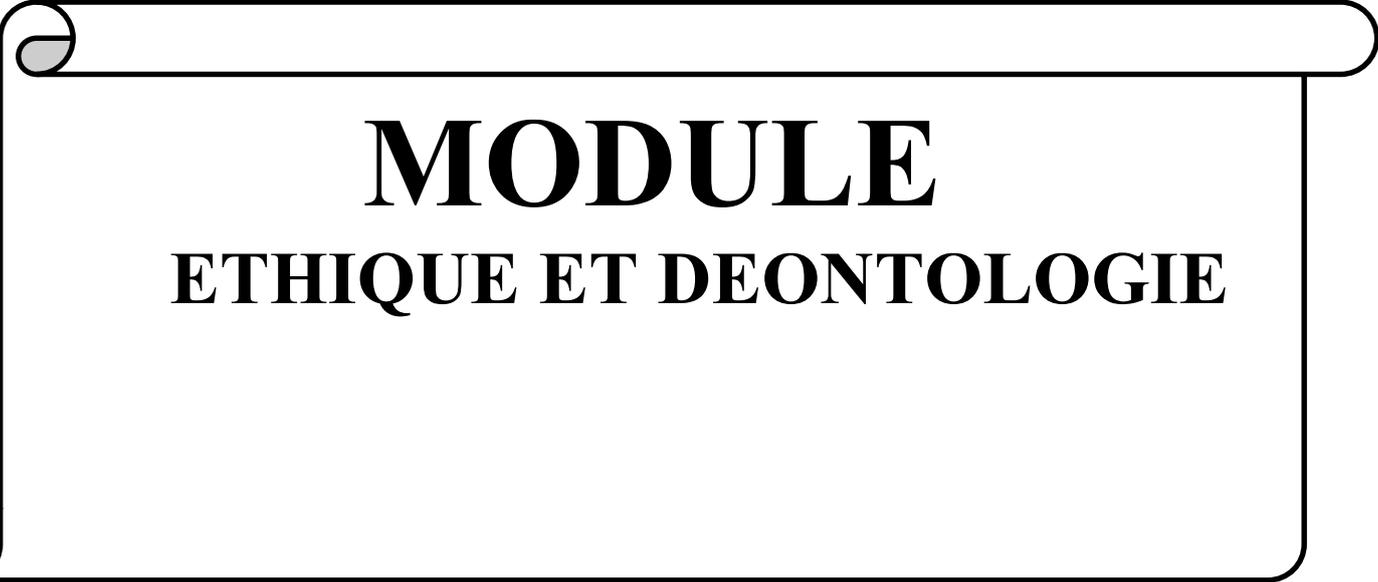
\*\*\*\*\*

**ECOLE NATIONALE DES ENSEIGNANTS  
DU PRIMAIRE**

**BURKINA FASO**

\*\*\*\*\*

**Unité - Progrès - Justice**



# **MODULE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE**

## TABLE D'ORIENTATION

Ce module sur l'éthique et la déontologie a été élaboré à l'intention des stagiaires et des enseignants dans le cadre de leur formation initiale et continue. Il s'agit de deux sous-modules que sont :

1. La législation scolaire
2. La morale professionnelle

Le premier sous-module est structuré en unités et le second en parties uniquement. Les unités se structurent en :

- documents d'entrée comprenant les objectifs généraux, les objectifs spécifiques, les approches pédagogiques et le pré-test ;
- corps de l'unité ou contenu ;
- documents de sortie comportant le post-test et le corrigé.

Cette structuration a pour but de permettre au stagiaire ou à l'enseignant de prendre conscience des aptitudes et des compétences visées par ce module.

Le pré-test a pour objectif de favoriser un travail en autonomie de la part de l'apprenant. Il lui permet de faire l'état des lieux de ses connaissances sur le sujet avant d'aborder le contenu de l'unité. L'apprenant remarquera qu'à la fin de chaque unité, le pré-test est reconduit en guise de post-test. Ceci a pour avantage de permettre une auto évaluation. Le fait de répondre aux mêmes questions avant et après l'étude de chaque contenu permet de voir, en comparant les réponses d'avant et d'après l'apprentissage, le chemin parcouru.

Un corrigé du post-test joint à chaque module, donne la latitude à l'apprenant d'apprécier ses propres réponses et de revenir aux contenus des objectifs non maîtrisés.

Enfin, le lecteur trouvera une bibliographie indicative dont la lecture l'aidera à approfondir ses connaissances.

### PREAMBULE

L'éthique et la déontologie doivent être enseignées, en s'appuyant sur les méthodes actives et participatives en vue de faire acquérir des habitudes, des aptitudes et des comportements par les apprenants.

Le contenu de ce module doit amener l'apprenant à « vivre les relations » et à « poser les actes » qui traduisent son attachement à la patrie et à la nation et son amour pour celles-ci.

L'appropriation de ce module voudrait induire un changement et inciter les futurs enseignants-éducateurs à jouer le rôle de facilitateurs et de modèles qui doivent « **prêcher** » **plus par l'exemple que par les paroles et les discours vains.**

### OBJECTIFS GENERAUX

- Connaître les principaux textes législatifs et réglementaires qui régissent l'éducation au Burkina Faso
- connaître les fondements de la morale professionnelle

### OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Enumérer les textes fondamentaux de la législation scolaire
- Répertorier les droits et devoirs de l'enfant
- Citer les composantes du système éducatif
- Donner la structuration du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
- Définir l'organisation des carrières des agents de la fonction publique
- Citer les différents examens et concours scolaires et professionnels
- Enumérer les conditions d'accès à ces examens et concours
- Définir les concepts : morale, morale professionnelle, conscience professionnelle, éthique et déontologie
- Décrire le comportement d'un enseignant consciencieux.

## PRE-TEST

En te basant sur tes connaissances propres, réponds aux questions suivantes :

Qu'est-ce que la législation scolaire ?

Qu'entendez-vous par morale professionnelle ?

## APPROCHES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux

Cours interactifs

Travaux de groupes

Travaux pratiques

Exposés débats

## SOMMAIRE

Table d'orientation.....	.....
Préambule	
Objectifs généraux.....	.....
Objectifs spécifiques.....	.....
Pré-test.....	.....
Approches pédagogiques.....	.....
Sommaire.....	.....
Sous-module I : LEGISLATION SCOLAIRE.....	.....
Unité I : Les généralités sur la législation scolaire et les textes réglementaires	
Unité II : Les droits humains.....	.....
Unité III : L'organisation et le fonctionnement de l'enseignement primaire au BF.....	.....
Unité IV : Les examens et concours scolaires et professionnels .....	.....
Unité V : Les personnels du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	
Unité VI : Les devoirs et les droits du fonctionnaire d'Etat .....	.....
Unité VII : Le déroulement de la carrière et le mouvement du personnel 4h.....	.....
Unité VIII : L'organisation et la gestion du système éducatif.....	.....
Unité IX : Les activités périscolaires, parascolaires et postsecondaires .....	.....
Unité X : La correspondance administrative.....	.....
Unité XI: L'évaluation des performances du fonctionnaire d'Etat .....	.....
UNITE XII : Le Comité de Gestion (COGES) de l'école	
Bibliographie.....	.....